

Affaires Familiales

Émilie Rousset

Création 2025

Dispositif scénographique Nadia Lauro

Musique Carla Pallone

Pièce pour 7 interprètes



AFFAIRES FAMILIALES

Création 2025

Durée : 2h15

Conception, écriture, mise en scène : Émilie Rousset

Avec : Saadia Bentaïeb, Aurélia Petit, Teresa Coutinho, Ruggero Franceschini, Ghita Serraj, Núria Lloansi, Manuel Vallade

Conception du dispositif scénographique : Nadia Lauro

Musique : Carla Pallone

Collaboration à l'écriture : Sarah Maeght

Création lumière : Manon Lauriol

Costumes : Andrea Matweber

Cheffes opératrices : Alexandra de Saint Blanquat et Joséphine Drouin Viallard

Cadreur additionnel Italie : Tommy / **Cadreuse additionnelle Espagne :** Maud Sophie

Montage : Carole Borne, avec le renfort de Gabrielle Stemmer

Assistanat à la mise en scène : Elina Martinez et Laura Thomassaint

Dispositif son et vidéo : Romain Vuillet

Régie lumière : Ludovic Rivière

Régie son et vidéo : Louis Darde

Régie plateau et générale : Jérémie Sananes et Olivier Berthel

Le texte de la pièce est écrit à partir d'entretiens réalisés avec des avocat-es, justiciables, responsables associatifs et parlementaires, notamment Fabíola Cardoso, Davide Chiappa, Anne Lassalle, Caroline Mécary, Lilia Mhissen, Isabel Moreira, Pauline Rongier, Hansu Yalaz, Marco Zaba, Neus Aragonès, Alice Bouissou, Véronique Chauveau, Michele Giarratano, Agnès Guimet, Montse Martí, Diodio Metro, Joana Mortaga, Luca Paladini, Morghân Peltier, Jennifer Tervil, Agathe Wehbé, les équipes du Parloir Père-Enfants ARS95, des associations Adepape95-Repairs!95, Protéger l'enfant, de la Oficina de comunicació de la Policia de la Generalitat – Mossos d'Esquadra.

Production : Centre Dramatique National Orléans / Centre-Val de Loire, initiée par la Compagnie John Corporation (conventionnée par la DRAC Île-de-France et par la Région Île-de-France),

Coproduction : Points communs - Nouvelle Scène nationale de Cergy-Pontoise ; Le Volcan - Scène Nationale du Havre ; Théâtre de la Bastille ; Le Lieu Unique Nantes ; La Comédie de Clermont-Ferrand Scène Nationale ; Scène Nationale de l'Essonne, Agora-Desnos ; Festival d'Avignon

Création : Festival d'Avignon - Juillet 2025

Tournée saison 26/27 :

Les 9 et 10 octobre 2026 : Universidad Nacional Autónoma de México - Mexico – Mexique

Les 13 et 14 octobre 2026 : Festival Cervantino – Guanajuato – Mexique

Les 2 et 3 décembre 2026 : La comédie de Clermont Ferrand - Scène Nationale

Du 20 au 23 janvier 2027 : Théâtre de la Croix Rousse & Théâtre du Point du jour - Lyon

Les 2 et 3 février 2027 : Comédie de Caen CDN

Du 17 et 18 février 2027 : La Rose des Vents Scène Nationale - Villeneuve d'Ascq

Les 8 et 9 mars 2027 : L'Équinoxe - Scène Nationale de Châteauroux

Le 12 mars 2027 : Halle aux Grains Scène Nationale – Blois

Du 16 au 19 mars 2027 : L'Espal - Le Mans

Les 31 mars et 1^{er} avril : La Passerelle – Scène nationale de Saint Brieuc

Tournée saison 25/26 :

Du 9 au 17 juillet 2025 : Festival d'Avignon (Chartreuse de Villeneuve lez Avignon) – Création

Du 19 septembre au 3 octobre 2025 : Théâtre de la Bastille Paris (Festival d'Automne)

Les 7 et 8 octobre : le Lieu Unique, Scène Nationale – Nantes

Les 3/4/5/6 et 10/11/12 décembre 2025 : CDNO – Centre Dramatique National Orléans

Les 11 et 12 février : Points communs - Nouvelle Scène nationale de Cergy-Pontoise

Les 11 et 12 mars 2026 : Le Volcan - Scène nationale du Havre

Du 18 au 20 mars : Scène Nationale de l'Essonne – Évry-Courcouronnes



AFFAIRES FAMILIALES

Résumé

Utilisant l'archive documentaire comme matière théâtrale, Émilie Rousset poursuit son exploration de nos sociétés contemporaines à partir de rencontres avec des avocates et des justiciables en Europe.

Avec Affaires Familiales, elle retrace des récits intimes confrontés au droit et questionne la justice comme espace de transformation de la parole. Sur scène, sept acteurs européens rejouent ces rencontres : une avocate spécialisée dans les enlèvements d'enfants, une avocate experte en droit des familles LGBT, le père italien d'un enfant né par GPA, une policière catalane des Mossos d'Esquadra, des dénonciations d'incestes réduites au silence, des victoires devant la Cour européenne des droits de l'homme... Fidèle à sa démarche, Émilie Rousset joue des juxtapositions et décalages entre le document et sa représentation dans un dispositif scénique qui met en perspective projection vidéo, jeu d'acteurs et regard du public. Elle nous invite au plus près de ces dossiers où chaque situation met au défi la justice et interroge notre société toute entière.



PRÉSENTATION DU PROJET

Entretien avec Émilie Rousset

Propos recueillis par Marion Guilloux et Laure Dautzenberg

On retrouve souvent dans votre travail la reconstruction d'un parcours, d'une enquête. Comment cela s'est-il passé pour *Affaires Familiales* ?

Pour cette pièce, je voulais saisir l'espace où la parole se formule entre l'intime et le juridique, le chemin où se croisent le récit personnel et la loi. Je voulais aussi interroger la friction entre droit et militantisme. J'ai rencontré des avocates spécialisées et des justiciables dans différents pays d'Europe. Divorce, filiation, violences, héritage : chacun et chacune vient avec sa manière de faire ou de défaire la famille. Mon geste commence par la rencontre, l'écoute, la récolte. Dans ce parcours mes attentes se frottent au réel et se déplacent. Je laisse émerger ce qui résonne avec mes préoccupations, ma sensibilité et ce que le dispositif théâtral peut accueillir.

Vous évoquez la friction entre droit et militantisme. Qu'est-ce qui vous intéressait ?

Je voulais montrer que la justice ne fonctionne pas en vase clos, que le droit n'est pas figé, et qu'il ne se transforme pas tout seul. La justice ne fait pas que juger au nom de la loi, elle participe à façonner la société. Elle dit ce qui compte, ce qui est acceptable, ce qui est reconnu. Elle produit du réel. Quand la société évolue et que la justice ne suit pas, elle doit être questionnée, poussée, déplacée. Pour *Affaires Familiales*, j'ai voulu faire entendre des personnes qui font bouger les lignes de l'intérieur.

Qu'est-ce que cette juridiction des affaires familiales raconte de notre société ?

Dans les affaires familiales, les enjeux politiques sont pris dans des parcours de vie concrets. Les violences intrafamiliales, les droits des familles LGBTQ+, les luttes pour l'égalité femme-homme, ont des noms et des visages. Les archives judiciaires sont une somme de récits de vie d'anonymes qui font Histoire. On hérite d'une vision très traditionnelle de la famille qui reste le vecteur de rapport de domination, entre adultes et enfants, entre hommes et femmes... Les politiques réactionnaires s'accrochent à une vision traditionnelle, mais cet ordre bouge. Parfois la justice suit, parfois elle précède, parfois elle résiste.

Vous vous mettez en jeu plus que d'habitude puisque vos questions sont au plateau... Pourquoi ?

Oui, les questions sur scène sont les miennes : je suis une femme, lesbienne, j'ai grandi avant MeToo, j'ai été confrontée à la justice. Pour l'écriture de ce personnage, je voulais assumer ma subjectivité, l'incarner, mais je ne voulais pas faire une pièce témoignage. Il fallait trouver un équilibre dans le texte et au plateau. Au final, tous les acteurs de la distribution m'interprètent et se transmettent le rôle comme un bâton de relais. Ce personnage est une figure d'écoute, il est dans une quête de compréhension, il est le moteur de la pièce.

Vous avez construit votre pièce en 9 « tableaux ». Comment cette construction est-elle venue ?

Parmi toutes les rencontres enregistrées, nous avons choisi d'en rejouer neuf. Nommer ce choix, c'est aussi laisser apparaître un hors-champ. J'aime les dramaturgies fragmentaires, où le·la spectateur·rice tisse ses propres liens avec ce qu'ils voient, savent, imaginent. Le rush de chaque entretien est initialement beaucoup plus long, en moyenne deux heures. Le montage consiste à opérer des choix, à se centrer sur un sujet, tout en conservant le mouvement de pensée, les respirations, les accidents. La dramaturgie s'est inventée à plusieurs mains avec Sarah Maeght, co-auteurice de la pièce. L'écriture, c'est aussi l'agencement des séquences : décider d'un raccord thématique ou d'un décalage, organiser des échos ou des ruptures. Pendant les entretiens, je pense déjà au montage : je me dis "tiens, ça résonne avec ça, ça peut s'enchaîner, se contredire"... Cela modifie mes questions et la pièce se compose aussi sur l'instant. Le jour où Lilia Mhissen m'a annoncé sa victoire à la Cour européenne des droits de l'homme*, j'ai su que ce serait la scène de fin de ma pièce. J'étais heureuse pour la cause, et pour ma dramaturgie. Double victoire !

Est-ce un hasard si vous avez interrogé principalement des avocates ? Comment formez-vous votre corpus ?

Au départ ce n'est pas un choix, mais une réalité de terrain. Les affaires familiales ne sont pas les plus prestigieuses ni les plus lucratives, ce sont souvent des femmes qui se spécialisent sur ces dossiers. Quand j'ai vu ce déséquilibre dans le corpus, je n'ai pas cherché à le corriger. Constituer une sélection d'archives est toujours un geste subjectif, les possibilités sont infinies. Ici c'est aussi un geste de création, je garde les paroles qui résonnent en moi, j'ai choisi des personnes qui portent des engagements forts. Et puis ce qui m'importe ensuite sur scène, ce n'est pas de reproduire fidèlement une identité, mais de faire circuler une parole, une énergie, une position.

Comment se passe la transmission de cette expérience documentaire au reste de l'équipe ?

C'est une pièce que nous portons depuis plusieurs années, avec des allers-retours entre le plateau, la recherche documentaire et l'écriture. Nous regardons collectivement les rushes des rencontres, certaines parties sont jouées dans leur intégralité, avant d'être montées. Cela permet d'éprouver d'abord la théâtralité de la parole, ses images, son rythme, ses vides, et ensuite de se concentrer sur des choix de sens. Le projet final n'est pas de transmettre des informations mais de créer l'instant où on pense ensemble. En répétition, nous travaillons sur le mouvement de pensée, la parole pensante et la pensée parlante, sur ce qu'on entend dans ce qu'on ne dit pas, sur les plis du langage. On ne cherche pas à reproduire le contexte réaliste de l'interview, on décadre pour trouver une distance juste, active, sensible, avec l'archive initiale.

Vous avez voulu élargir votre propos à l'Europe. Qu'est-ce que cela vous a apporté ?

J'ai ouvert mes recherches à d'autres pays européens pour voir comment d'autres lois et d'autres politiques structurent nos histoires intimes. Aujourd'hui, une famille homoparentale en France n'a pas la même vie, ni les mêmes droits qu'une famille homoparentale en Italie. Une victime de violences intrafamiliales ne sera pas reçue de la même manière dans un commissariat à Paris ou à Lisbonne. Dans la pièce on fait aussi plusieurs références à la Cour européenne des droits de l'Homme¹, cette instance qui, malgré les disparités nationales, peut statuer sur les injustices les plus profondes. Avec *Affaires Familiales*, j'invite le public à penser la famille non comme une affaire privée, mais comme un projet de société.

Les interprètes reprennent les entretiens dans la langue d'origine de l'interviewé. Pourquoi ce parti-pris ?

Le langage est au cœur de mon travail. On fabrique du sens ensemble, à travers les mots, les accents, les hésitations. Chaque langue porte un regard, une musique, une tension. Comme la pièce est une quête, je voulais aussi garder les zones de frottement : les bugs, les silences, les passages à franchir. C'est aussi un choix politique et sensible : refuser la simplification, l'immédiateté, pour faire exister un espace qui fait entendre les voix sans les aplatir.

Quel dispositif scénique a été conçu pour ce spectacle ?

Nadia Lauro, scénographe du spectacle, a conçu un espace bi-frontal, une page blanche, une topologie habitée par les interprètes, les récits, où sont aussi projetés des fragments de film.

Son dispositif crée une géographie de regards : ceux des interprètes, des spectateurs, des images. Il place le public en vis-à-vis, sans protection du quatrième mur, comme dans une salle d'audience. Un même récit existe en plusieurs versions : celle de la personne filmée, celle portée par l'interprète, celle que crée le montage. Ce jeu de reflets, d'angles, de répétition, fait écho à la manière dont l'institution judiciaire, elle aussi, découpe, rejoue et reformule. Le plateau devient alors un espace de relais : des paroles, des silences, des regards, la musique originale de Carla Pallone, qui tisse une autre dimension sensible au récit.

La présence de la vidéo est particulière : nous voyons des bribes, des mains, plus rarement des visages. Saviez-vous d'emblée quelle place vous lui donneriez ? Comment avez-vous décidé de la travailler ?

Je voulais que la caméra soit un regard qui se balade, comme on le fait quand on écoute quelqu'un parler. La caméra tourne en continu, pour garder les mises au point, les flottements, les cadrages. J'ai travaillé alternativement avec deux cheffes opératrices, Joséphine Drouin Viallard et Alexandra de Saint Blanquat. Les scènes sont filmées à une seule caméra, il n'était pas question de recomposer le champ contrechamp du dialogue filmé. L'image devait être un contrepoint à la scène, une échappée, superposer une autre réalité. On a travaillé sur des fragments de décors, des mains, des bribes de mouvements. Le découpage, les plans serrés, contrastent avec le dispositif scénique qui se donne à voir en totalité. Quant aux visages des interviewés, je les montre avec parcimonie car je veux nommer les personnes réelles, ne rien effacer du processus, mais sans les incarner. Je confie l'incarnation à l'interprète sur scène. Chaque soir, on recrée ces rencontres, les pensées qui s'inventent, les émotions. C'est là que le théâtre commence.

* En janvier 2025, La Cour Européenne des Droits de l'Homme a rendu une décision historique, condamnant la France pour avoir prononcé un divorce pour faute aux torts exclusifs d'une femme au motif qu'elle refusait des relations sexuelles avec son mari.

Émilie Rousset - Metteuse en scène

Émilie Rousset est une metteuse en scène française qui utilise l'archive et l'enquête documentaire pour créer des pièces, des installations et des films. Elle collecte des vocabulaires, des idées, des mouvements de pensée et invente des dispositifs où des acteurs incarnent ces paroles. Elle développe une écriture du montage qui joue du décalage entre le document et sa mise en scène pour explorer les archives de nos sociétés contemporaines.

Cette recherche se déploie à travers de nombreuses créations scéniques et filmiques menées seule ou en collaboration avec d'autres artistes. Après *Rencontre avec Pierre Pica* qui met en scène son dialogue de trois ans avec le linguiste, elle coécrit avec Maya Boquet *Reconstitution : Le Procès de Bobigny* autour du célèbre procès mené par Gisèle Halimi. Elle s'associe avec la cinéaste Louise Hémon et cosigne *Rituel 4 : Le Grand Débat* écrit à partir des débats télévisés de la présidentielle, *Les Océanographes* qui explore les archives d'Anita Conti et *Rituel 5 : La Mort* où huit jeunes comédiens rejouent des rencontres avec des spécialistes du funéraire. Toujours avec Louise Hémon elle coréalise une série de courts-métrages *Les rituels* projeté notamment au centre Pompidou et à la Cinémathèque Française. Dernièrement elle conçoit une des pièces de *Paysages Partagés*, œuvre collective curatée par Caroline Barneaud et Stefan Kaegi, qui se joue entre champs et forêts dans huit pays européens, avec des premières représentations au Théâtre Vidy Lausanne, au Festival d'Avignon, et au Berliner Festspiele de Berlin. Pour sa dernière création, *Affaires Familiales*, qui réunit sept acteurs européens, elle est allée à la rencontre d'avocates et de justiciables dans plusieurs pays. La pièce a été présentée au Festival d'Avignon ainsi qu'au Festival d'Automne. Actuellement, elle travaille en collaboration avec Caroline Barneaud à une pièce pour l'extérieur, *Alouettes – pièce de champ*.

Émilie Rousset est également artiste directrice du CDNO - Centre Dramatique National d'Orléans depuis juillet 2024.

Notes d'intention scénographiques

Nadia Lauro, 29 décembre 2023

À l'écoute des interviews menées par Émilie Rousset, certains mots m'interpellent, me traversent, un écho à la future scénographie du projet.

"Réceptacle", "porte-voix", "passeur" sont les termes utilisés par Caroline Mecary et Hansu Yalaz pour définir leur rôle d'avocates face aux personnes qui les sollicitent. J'aimerais que la scénographie soit cela : un porte-voix, une passeuse, un réceptacle qui génère des manières de voir et d'être ensemble particuliers...

Une scénographie plus précisément un dispositif qui met en scène une géographie des regards : ceux du public, des performeuses et des images vidéo.

Les spectateurs non protégés par le "quatrième mur".

Voir et être vu

Regardeur-regardé

Archives vidéo projetées, archives rejouées

Un dispositif bi-frontal.

Mais aussi,

Un dispositif d'écoute

Un dispositif de paroles

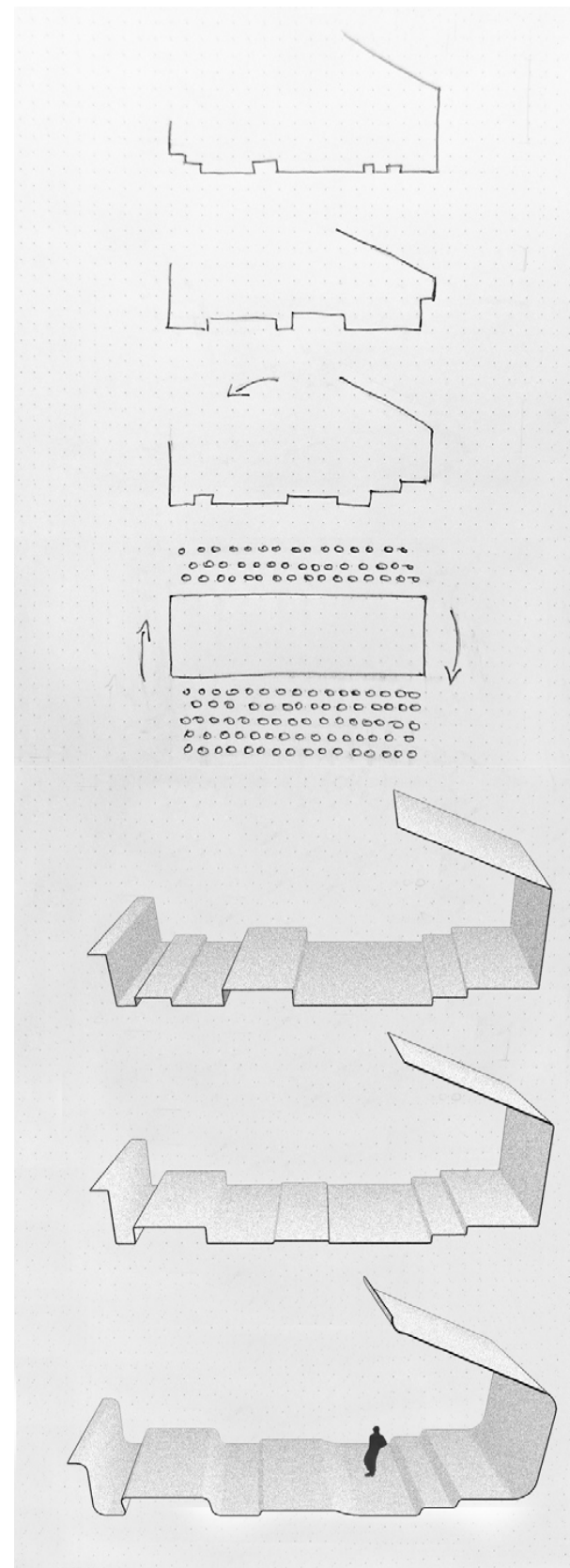
Un dispositif qui met en jeu des relations de pouvoir faisant écho aux architectures judiciaires. Le mobilier des salles d'audience (hauteurs des assises, directions des regards...) orchestre un système de relations entre les êtres en présence qui pourrait être un support topographique et un terrain de jeu pour les comédiens.

La voix amplifiée La voix absorbée.

Le feutre pourrait être une option, le feutre c'est le son ; l'accueil, le recueil, l'absorption des sons, des voix.

J'imagine une longue et étroite feuille de feutre blanc dépliée d'un côté de la scène vers le côté opposé. Elle dessine une topographie mobile des corps, des images et des regards.

Cette page abstraite forme une ligne de partage entre le public en vis-à-vis. Elle oscille entre une partition à écrire, une pensée dépliée, un tribunal générique, une chambre, sur un plateau.



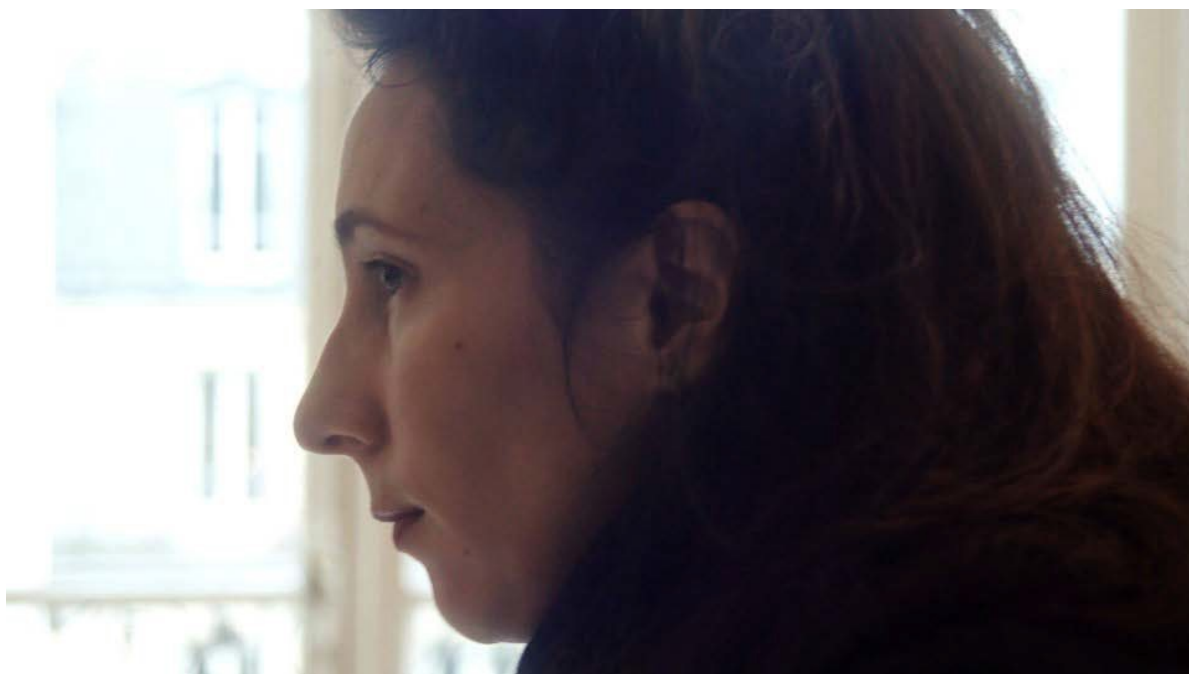
CAPTURES D'ÉCRAN

IMAGES TOURNÉES SUR LE PROJET

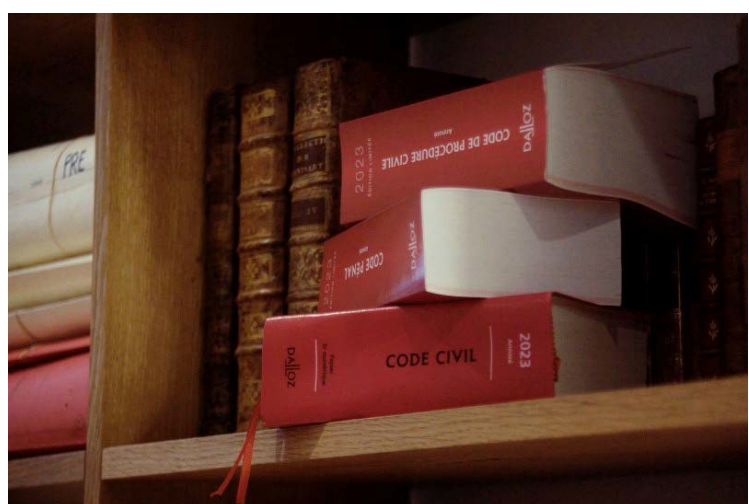
Cabinet de Caroline Mecary



Cabinet de Pauline Rongier



Cabinet Véronique Chauveau et associés - Avec Hansu Yalaz



Cabinet de Anne Lassalle



Extraits du texte

Rencontre avec CAROLINE MECARY

Avocate pionnière de l'homoparentalité qui pratique depuis 20 ans le droit des familles

ÉMILIE ROUSSET : Alors par contre je n'ai pas pu lire *l'Amour et la loi*, parce que...

CAROLINE MECARY : C'est pas grave, c'est votre problème en fait, parce que ça permettait de nourrir vos questions.

ER : Mais oui, mais parce qu'en fait il n'est plus disponible en e-book. Nulle part. CM : Ah bon. Même en E-book, il n'est pas disponible...

ER : Non. Je n'ai pas pu l'acheter.

CM : Ah vous auriez dû me le dire, parce que... Oui bon. Non mais c'est dommage... ER : Non mais je le lirai après, j'ai quand même...

CM : C'est dommage mais. Bon bah écoutez. C'est pas grave. C'est parce que ça vous permettait vraiment de comprendre... à la fois d'où je viens, les raisons de mon engagement blablabla tout ça. C'est ça que ça vous permettait de faire. Mais bon. De toute façon, vous avez vos questions.

ER : Et puis vous allez me raconter CM: (Soupir) ouais..

ER : Pas tout ce que vous avez déjà écrit, je comprends.

CM : Non, j'ai beaucoup fait, beaucoup écrit, ouais. Donc, voilà. En fait je vous écoute.

ER : Bah. C'est gentil. J'ai envie de reprendre à une phrase que vous m'avez dite au téléphone. « L'avocat est celui qui écoute les récits et les met en forme par rapport à des lois qui peuvent être insuffisantes ».

CM : Oui. Oui. C'est vrai en fait. On est le réceptacle... Quand les gens viennent nous voir. Le justiciable qui vient nous voir. Il vient nous voir avec une problématique X Y. Il nous raconte sa vie. Et dans sa vie il y a un nœud, qui peut éventuellement être dénoué par l'application des règles de droit. Donc moi, je dis souvent que un : nous sommes les passeurs entre le justiciable qui ne connaît rien en droit et le juge qui est celui qui va trancher le litige. Donc c'est vraiment, on a ce rôle de passeur, ce rôle de porte-voix. Sans être néanmoins un perroquet. Non mais c'est vrai, je vous assure que c'est absolument vrai. Aujourd'hui on a une problématique de formation insuffisante de jeunes confrères qui reprennent mot à mot ce que leur a dit le client. Donc je veux dire, ils perdent toute crédibilité. On ne peut pas reprendre ce que dit mot pour mot le client. Mais c'est pas notre sujet. Dans le champ dans lequel je suis intervenue à partir des années... du milieu des années 90 à partir d'une histoire très précise en fait. En 1996, un homme, appelons-le Thomas, vient me voir. Et il vient me voir parce qu'il est dans une procédure de divorce. Et il m'explique sa situation. C'est un homme qui depuis vingt ans est marié à une femme. Ils ont eu trois enfants par PMA.

ER : mmh mmh.

CM : Et donc il les a élevés mais en fait il a toujours été homosexuel. Et après vingt ans de mariage ben la chape de plomb... il étouffe quoi. Il veut vivre, tout simplement ! Et il me demande de le défendre. Et c'est à partir de cette histoire-là, de son histoire... j'avais jamais eu de dossier comme ça.

ER : Donc il part avec un homme ?

CM : Oui, peu importe qu'il parte avec un homme. Il est homosexuel. Il a décidé d'assumer son homosexualité. Donc ! Ma démarche à moi ça a été de chercher : qu'est-ce qui avait déjà été rendu comme décision judiciaire sur ce sujet, c'est-à-dire... quel va être euh... d'abord est-ce que le divorce va être prononcé pour faute ? A l'époque ça existait encore, et puis surtout, par rapport aux enfants. (...)

Rencontre avec PAULINE RONGIER

Avocate qui dédie son cabinet à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

PAULINE RONGIER : Moi, en fait, je travaille dans les violences faites aux femmes depuis plus de dix ans, mais c'est seulement depuis un an et demi que j'ai découvert en fait cette énorme problématique-là, la problématique, effectivement, des dénonciations d'inceste qui sont portées par le parent auquel l'enfant se confie, qui bien souvent est la mère, et puis cette mère qui fait toutes les démarches juridiques, judiciaires, légales en fait ; qui appelle l'état en aide face à cette situation et qui souvent croit en la justice, en plus. Et puis en fait qui se heurte à un refus de, ben de croire les paroles de son enfant et qui se retrouve accusée d'avoir manipulé l'enfant pour avoir ces paroles. Et finalement, la situation est telle qu'il y a un renversement des choses, un retournement de la situation. Dans beaucoup de cas, c'est la mère qui est éloignée de l'enfant. ET parfois même l'enfant est confié en garde exclusive au père qui est dénoncé. Soit l'enfant est placé dans une institution alors qu'il a une mère, qui l'a protégé, à qui il s'est confié...

ÉMILIE ROUSSET : En fait, comment c'est possible, si on peut prendre des dossiers que vous avez en les anonymisant ou pas sur ceux qui sont médiatisés, comme vous voulez euh... en fait comment c'est possible, quand y'a dossier, quand y'a témoignages, prise de parole de l'enfant, et parfois même j'ai lu témoignage de, de...

PR : d'instituteur, de médecin...

ER : Comment c'est possible ? Quels sont les types de dossiers et comment ça se passe ? Pourquoi on en arrive là ?

PR : Alors, la raison pour laquelle ces enfants ne sont pas crus est vraiment très très difficile à comprendre, parce que parfois y'a énormément d'éléments, comme vous le dites. Euh, y'a, effectivement des déclarations d'enfants avec des mots d'enfants, avec des émotions d'enfants, avec des cris d'enfants, avec des... des symptômes physiques quoi... Corporels, de l'énurésie, des régressions, vraiment beaucoup de comportements problématiques, et de déclarations qui sont, en plus, bien souvent signalés par les médecins ou les psychologues ou les écoles. Parfois ça ne part même pas de la mère en fait. Et malgré tout cela, effectivement, eh bien, y'a une forme de déni, de déni judiciaire face à toutes ces révélations. Et... et c'est vrai que, évidemment, le, la raison pour laquelle on en arrive là c'est que finalement la seule stratégie de défense du parent qui est mis en cause, eh bien c'est de dire que son enfant est manipulé par l'autre. Quelqu'un lui a mis ces mots dans la tête, et dans la

bouche. Que quelqu'un fait croire qu'il ne va pas bien. Mais que l'enfant va bien. Et c'est cette stratégie de défense. Maintenant, et c'est ce qui est retenu, hein, dans les décisions qui décident de couper l'enfant de la mère et de le mettre chez le père. Ou de couper de la mère et de le mettre en lieu neutre. Maintenant, je trouve ça évidemment aberrant, qu'un tel raisonnement, qui en plus est mis en place par la personne mise en cause, puisse trouver un écho en justice et venir masquer tous les éléments qu'il peut y avoir dans les dossiers. C'est invraisemblable. Alors, est-ce qu'il y a un tabou de l'inceste qui a été brisé dans l'opinion et la société, mais pas encore dans les juridictions, est-ce qu'on est sur une forme de chasse aux sorcières, qui continue ? Quelque chose de très archaïque en fait. Cette idée que la femme est manipulatrice, menteuse, hystérique, et puis y'a aussi, quand même, quelque chose qui me choque beaucoup même dans des dossiers où il n'y a pas toute cette notion de violence, c'est cette remise en cause, cette critique du lien mère-enfant.

Rencontre avec HANSU YALAZ

Le cabinet Véronique Chauveau et associé est spécialisé dans l'enlèvement d'enfant international

HANSU YALAZ : Alors c'était au Maroc, j'étais pas encore avocate, je travaillais à l'association, c'était le collectif de solidarité aux mères d'enfants enlevés. Alors je fais une parenthèse, c'est une association qui a été créée dans les années 80, tout ce mouvement associatif, dans les années 80, comme SOS racisme, contre l'excision etc. Et cette association-là, justement, s'occupait des enlèvements vers les zones hors convention de La Haye, c'est-à-dire les zones où on n'a pas de convention, on peut pas faire revenir les enfants. Et en 2006, 2005-2006, j'ai monté un projet avec le ministère de la justice française, le ministère de la justice marocain, pour emmener une dizaine de femmes, françaises, marocaines, algériennes, tunisiennes, peu importe la nationalité, qui avaient leurs enfants retenus au Maroc. Et justement on avait des décisions contradictoires, c'était bloqué. Et avec les deux ministères j'ai organisé ça. J'ai demandé à Royal Air Maroc à titre humanitaire de prendre en charge les billets d'avion, parce que c'étaient des femmes qui n'avaient pas les moyens, même de payer les billets d'avions. On a fait un partenariat avec les Restos du Cœur pour pouvoir payer une partie de l'hôtel, se loger sur place, et la télévision marocaine s'est intéressée à ce projet, et nous a suivis, a fait un reportage et nous a suivis. Donc on est arrivés à Rabat, moi j'ai accompagné des mères à Casa, à Oujda, la présidente de l'association elle est restée à Rabat, y'en a même une qui est partie à ... j'ai fait Casablanca, Rabat, Oujda, je crois que c'est tout. Et y'a une maman, où on ne savait pas, on n'arrivait pas à localiser l'enfant, et elle nous disait : « moi, je veux quand même venir ». Et on s'est dit bon. Elle va au moins venir puisqu'elle en a besoin, pourquoi pas, puis on sait jamais (rires). Faut jamais fermer les portes, c'est un truc de dingue. Donc, on arrive, ta-ta-ta, y'en a qui voient leurs enfants, les procureurs marocains qui nous reçoivent, qui convoquent les pères, en disant vous avez intérêt à respecter les droits de visite de la mère. Donc y'en a qui ont passé une semaine entière à l'hôtel avec leurs enfants qu'elles n'avaient pas vu depuis cinq ans... Et après ils sont repartis avec leurs pères hein. Ça aussi c'est une violence, ça aussi c'est une violence, pour l'enfant, pour la mère. Mais y'a toujours le court terme, le moyen terme et le long terme. Et on peut pas mentir aux gens, il faut pas leur vendre du rêve. C'est dur, mais la vie elle est comme ça. L'enfant grandit. Donc il faut faire des choses, à un moment donné, et voir ce que ça va donner plus tard. Et ça donne des choses. Positives. Donc, on fait tout ça, et cette femme qui nous accompagne dont on n'a pas de trace pour son enfant, tout à coup y'a le procureur qui m'appelle et il me dit, maître, il faut que je vous. Euh, Madame Yalaz, il faut que je vous parle, on a retrouvé la trace de l'enfant de madame... alors je me souviens plus de son nom. Ça va me revenir mais je me souviens plus de son nom.

ÉMILIE ROUSSET : toute façon il vaut mieux pas... c'est mieux d'anonymiser...

AY : Oui, mais pour moi c'est important parce que... c'est pas juste une histoire, c'est quand même du vécu, mais j'ai un peu de mal avec les noms. Et euh... je dis : « mais comment ça ? » Et en fait, on est passé à la télé. Et cette femme, elle a été interviewée à la télé. Et elle a donné le nom de son enfant. Et elle a montré la photo de son enfant. Y'a une famille qui a vu la photo et qui a dit, mais il s'appelle pas comme ça, il s'appelle comme ça. Donc ils ont appelé la police pour dire « on le connaît, cet enfant ! Mais il a un autre nom. » Parce que le père avait changé l'état civil pour l'inscrire à l'école. C'est pour ça qu'on ne le retrouvait pas. Et alors figurez-vous qu'elle, elle est rentrée avec son enfant. Alors que les autres... Elle, elle est rentrée en France avec son enfant. Et là, j'ai vu un gamin, c'était terrible. J'ai vu un... (soupir) j'ai vu un...

ER : J'ai la chair de poule quand vous me racontez cette histoire.

AY : (pleure)... ça fait longtemps pourtant.

ER : (pleure) Moi aussi, je suis très émue de ce que vous racontez.

AY : J'ai vu un gamin de 13 ans, se comporter comme un gamin de deux ans sur les genoux de sa mère. Vraiment, c'était incroyable. Il caressait la joue de sa mère en permanence, il touchait ses cheveux, il était assis sur... Il avait 13 ans ! Un gaillard de 13 ans ! Il était sur les genoux de sa mère, même dans l'avion c'était compliqué, de le mettre à coté de... Non mais c'était incroyable. Mais (rires) j'en ai d'autres des histoires comme ça...





Contacts

Jean-Michel Hossenlopp

Directeur adjoint

jm.hossenlopp@cdnorleans.com

+ 33 (0)6 16 74 57 80

Fatou Radix

Chargée de production et de diffusion

fatou.radix@cdn-orleans.com

+ 33 (0)6 35 42 36 46